

**CONVENTION DE PARTICIPATION
AUX FRAIS SCOLAIRES**

ENTRE :

Madame Clotilde POUZERGUE, Maire de la Commune d'OULLINS, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du.....

ET :

Monsieur Jérôme MOROGE, Maire de la commune de PIERRE-BENITE, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération en date du

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : la commune d'OULLINS s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2020/2021, la fourniture des prestations nécessaires pour 16 enfants de PIERRE-BENITE, qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires publiques d'OULLINS.

En compensation, la commune de PIERRE BENITE s'engage à verser pour l'année scolaire 2020/2021, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- o 550,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- o 275,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

Le montant de la participation versé par la ville de PIERRE-BENITE s'élève à :

Nombre d'élèves :	8	x	550,00 €	=	4 400,00 €
	8	x	275,00 €	=	2 200,00 €

Soit un total de : 6 600,00 €

ARTICLE II : la commune de PIERRE-BENITE s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2020/2021, la fourniture des prestations nécessaires pour 2 enfants d'OULLINS, qui fréquente une école maternelle publique de PIERRE-BENITE.

En compensation, la commune d'OULLINS s'engage à verser pour l'année scolaire 2020/2021, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- o 550,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- o 275,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

Le montant de la participation versé par la ville d'OULLINS s'élève à :

Nombre d'élèves :	2	x	550,00 €	=	1 100 ,00 €
-------------------	---	---	----------	---	-------------

Soit un total de : 1 100,00 €

ARTICLE III : ces montants seront inscrits sur les comptes prévus à cet effet, au budget primitif 2021, compte 6558 et compte 74748.

ARTICLE IV : la présente convention est prévue pour l'année scolaire 2020/2021.

PIERRE-BENITE, le
Le Maire,
Jérôme MOROGE

OULLINS, le
Le Maire,
Clotilde POUZERGUE